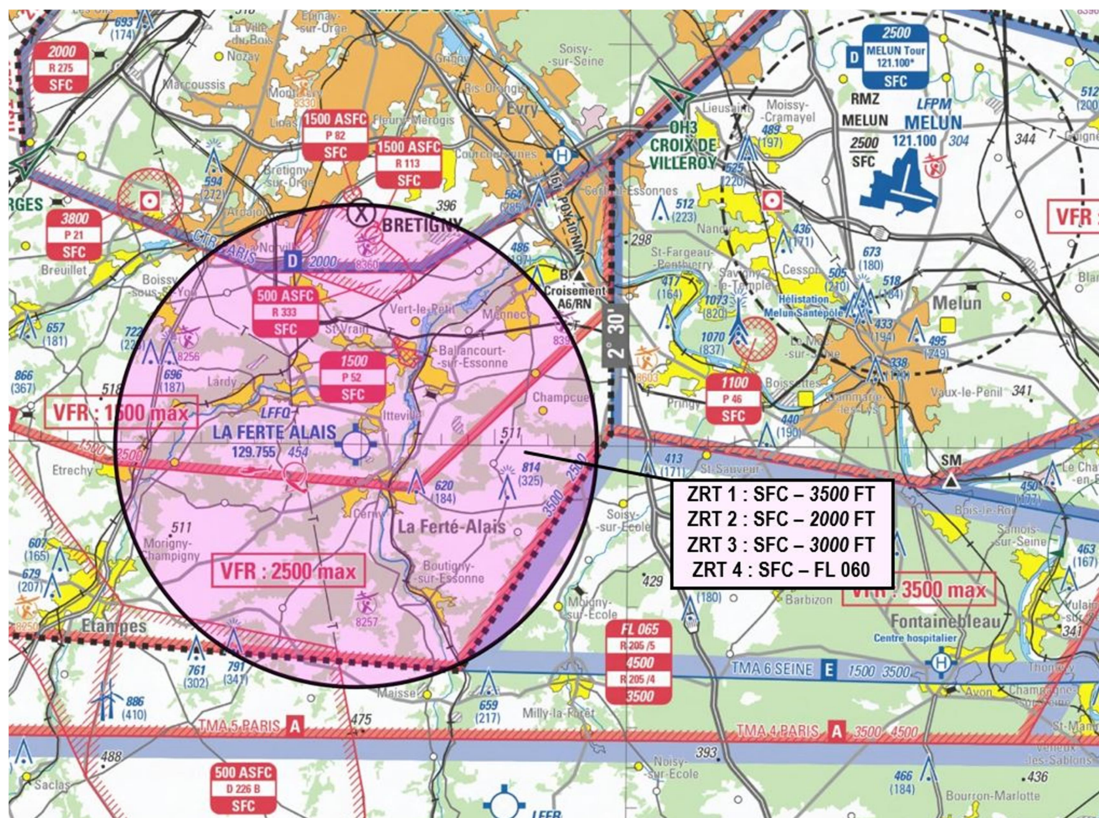


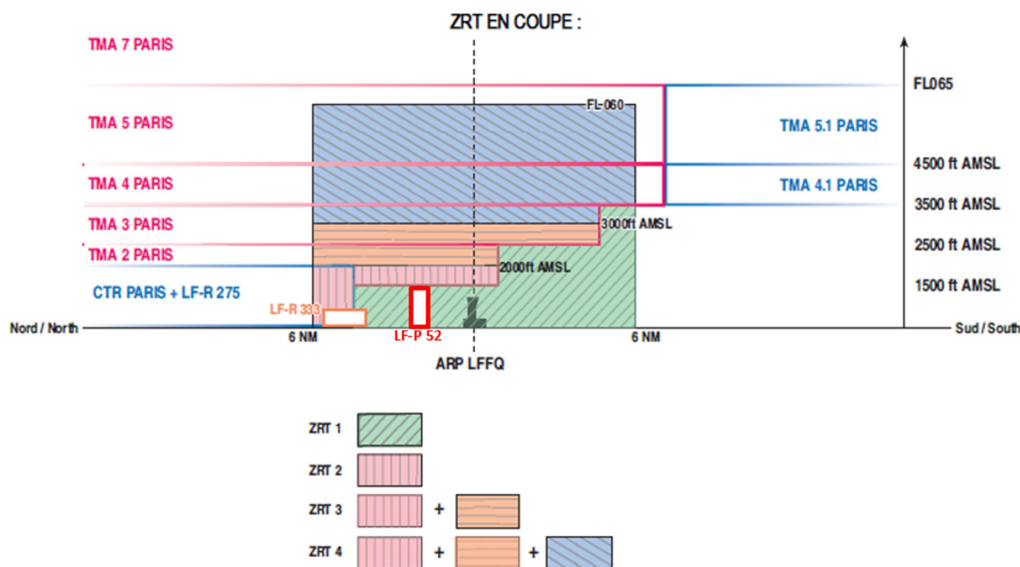
Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR et TMA PARIS pour le meeting aérien La Ferté Alais ("Le temps des hélices") - LFFQ

En vigueur : Du 16 au 19 mai 2024

Lieu : FIR : Paris LFFF – AD : La Ferté Alais LFFQ



Extrait carte 1/250 000 Région Parisienne – Édition 01-2023



ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne de grande importance sur l'aérodrome de La Ferté Alais (LFFQ) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour protéger les évolutions de patrouilles acrobatiques. Les ZRT 2, 3 et 4 seront activées en fonction du programme des vols. Une seule des ZRT 2, ZRT 3 ou ZRT 4 sera activée à la fois.	

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT 1 : active :	Du 16 au 19 mai inclus : 0700 - SS+30
ZRT 2 : activable :	Du 16 au 19 mai inclus : 0700 - SS+30
ZRT 3 : activable :	Les 16 et 17 mai : 0700 - SS+30 Les 18 et 19 mai : 1000 - 1700
ZRT 4 : activable :	Les 16 et 17 mai : 0700 - SS+30 Les 18 et 19 mai : 1000 - 1700
Une seule des ZRT 2, 3 et 4 est active à la fois.	

INFORMATION DES USAGERS	
ZRT 1, 2, 3 et 4 : Information des usagers	
La Ferté Alais A/A :	129.755 MHz
PARIS INFO :	129.625 MHz
SEINE INFO :	134.300 MHz
PARIS CTL :	127.080 MHz
Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 connue de :	
ORLY APP :	123.875 MHz
SEINE INFO :	134.300 MHz

STATUT ET SERVICES RENDUS	
ZRT 1 :	
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère (à l'exception des espaces exclus). Dans les parties de la ZRT coexistant avec les portions d'espaces aériens, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens précités. Dans les parties de la ZRT se substituant aux portions de zones réglementées, les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par SEINE INFO (et PARIS INFO hors HOR ATS SEINE).	
ZRT 2, 3 et 4 :	
Zone réglementée temporaire (ZRT), qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère (à l'exception des espaces exclus). Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par ORLY APP.	

CONDITIONS DE PENETRATION	
ZRT 1 :	
CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des : - aéronefs participant à la manifestation aérienne. - aéronefs autorisés par le Directeur des vols. - aéronefs basés et entraînements, après accord préalable du Directeur des vols. - aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).	
ZRT 2, 3 et 4 :	
CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des : - aéronefs participant à la manifestation aérienne. - aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).	

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales****ZRT 1 :**

Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).

À l'exclusion de la LF-P52 LE BOUCHET, et des portions interférentes de la CTR Paris, des TMA Paris parties 2 et 3 et des zones LF-R 275 Paris, LF-R205/2, LF-R205/3, LF-R333 Brétigny Leudeville et des ZRT SUD FRANCILIEN 1 et 2 (publiées par voie de SUP AIP).

ZRT 2, 3 et 4 :

Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).

À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 Brétigny Leudeville.

Limites verticales

ZRT 1 : SFC / 3500 FT AMSL

ZRT 2 : SFC / 2000 FT AMSL

ZRT 3 : SFC / 3000 FT AMSL

ZRT 4 : SFC / FL 060

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La ZRT "Ferté" (publiée par voie de NOTAM) n'est pas activable.

Pendant l'activation de la ZRT 1 :

- l'activité de voltige n°6216 La Ferté Alais AD est suspendue.

- les activités d'aéromodélisme n°8256 Boissy-sous-Saint-Yon, n°8257 Vayres-sur-Essonne et n°8513 Saint-Vrain restent utilisables dans les conditions accordées par la direction des vols.

- les vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue dans les ZRT SUD FRANCILIEN 1 et 2, restent possibles dans les conditions accordées par la direction des vols.

Pendant l'activation des ZRT 2, 3 et 4 :

- l'activité d'aéromodélisme n°8360 Leudeville reste utilisable dans les conditions accordées par la direction des vols.